



**Garantie**

**à l'intention de**

**toute personne non résidente n'ayant pas d'établissement commercial stable au Canada**

paragraphe 240(6) de la *Loi sur la taxe d'accise*

Taxe sur les produits et services/Taxe de vente harmonisée

N° de la garantie \_\_\_\_\_

Montant \_\_\_\_\_ \$

**Nous** \_\_\_\_\_  
de \_\_\_\_\_ ci-après appelé le principal obligé et  
\_\_\_\_\_ dans la province de/de la/d' \_\_\_\_\_  
ci-après appelé la caution, sommes solidairement liés à Sa Majesté la reine, à ses héritiers et successeurs, représentés par le Ministre du Revenu national, ci-après appelé l'obligataire, pour le versement audit obligataire de la somme de \_\_\_\_\_ dollars canadien, ( \_\_\_\_\_ \$ CAN), laquelle somme doit être payée audit obligataire, versement devant être fait de bonne foi, pour lequel, nous, nos héritiers, nos ayants cause, nos administrateurs, nos successeurs et nos ayants droit sommes fermement solidaires par les présentes, scellées avec nos sceaux respectifs et datées le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ de l'année \_\_\_\_\_.

**ATTENDU QUE LE PRINCIPAL OBLIGÉ**, une personne ne résidant pas au Canada et sans établissement stable au Canada, a fait une demande ou doit être inscrite aux fins de la partie IX de la *Loi sur la taxe d'accise* et le principal obligé doit donner et maintenir une garantie qu'il percevra et versera la taxe et autres montants dont il est redevable comme l'exige la partie IX de la Loi.

**MAINTENANT**, la condition de l'obligation écrite est telle que, si le principal obligé et toute autre personne qui acquiert de ce dernier le droit de fournir des biens ou des services taxables en vertu de la partie IX de la *Loi sur la taxe d'accise*, par action de la Loi ou par une transaction non taxable aux termes de ladite Loi, doivent tenir des livres et des registres aux fins de la partie IX de ladite Loi, comme l'exige la Loi et son règlement d'application, doivent produire des déclarations authentiques comme l'exige ladite Loi et son règlement d'application, doivent percevoir et verser la taxe, la taxe nette, la pénalité ou l'intérêt dont le principal obligé est ou peut devenir redevable en vertu de la partie IX de ladite Loi, que la taxe, la taxe nette, la pénalité ou l'intérêt devienne payable avant ou après l'annulation de la présente garantie, cette obligation est alors nulle et sans valeur; autrement, l'obligation conserve son plein effet.

**POURVU QUE**, si la caution envoie par courrier recommandé au bureau de services fiscaux approprié à \_\_\_\_\_, un préavis de 60 jours pour l'informer de son intention de mettre fin à la présente obligation, cette obligation et toute responsabilité de la caution s'éteignent dans la mesure où elles visent un acte ou une omission du principal obligé après l'annulation de la présente obligation, mais elles continuent de s'appliquer à l'égard de tout acte ou de toute omission du principal obligé entre la date des présentes et la date de la cessation.

**L'AVIS** de toute réclamation doit être donné à la caution dans les cinq ans suivant la date de la cessation visée par la présente garantie.

**EN FOI DE QUOI**, le principal obligé a apposé sur la présente sa signature et son sceau (si le principal obligé est un particulier) ou a fait en sorte que la présente soit scellée avec le sceau de sa société et soit dûment attestée par la signature de son représentant autorisé (si le principal obligé est une personne morale), et la caution a fait en sorte que cette présente soit scellée avec le sceau de sa société et soit dûment attestée par la signature de son représentant dûment autorisé le jour et l'année susmentionnés.

Signé, scellé et livré en présence de

\_\_\_\_\_  
**Sceau** du principal obligé (particulier)

Témoin

\_\_\_\_\_  
**Sceau** de la société du principal obligé

Adresse de la société de caution:

\_\_\_\_\_  
Président (ou représentant autorisé du principal obligé)

\_\_\_\_\_  
**Sceau** de la société de la caution

\_\_\_\_\_  
Personne ressource

\_\_\_\_\_  
No de tél.

\_\_\_\_\_  
Nom et titre du représentant dûment autorisé